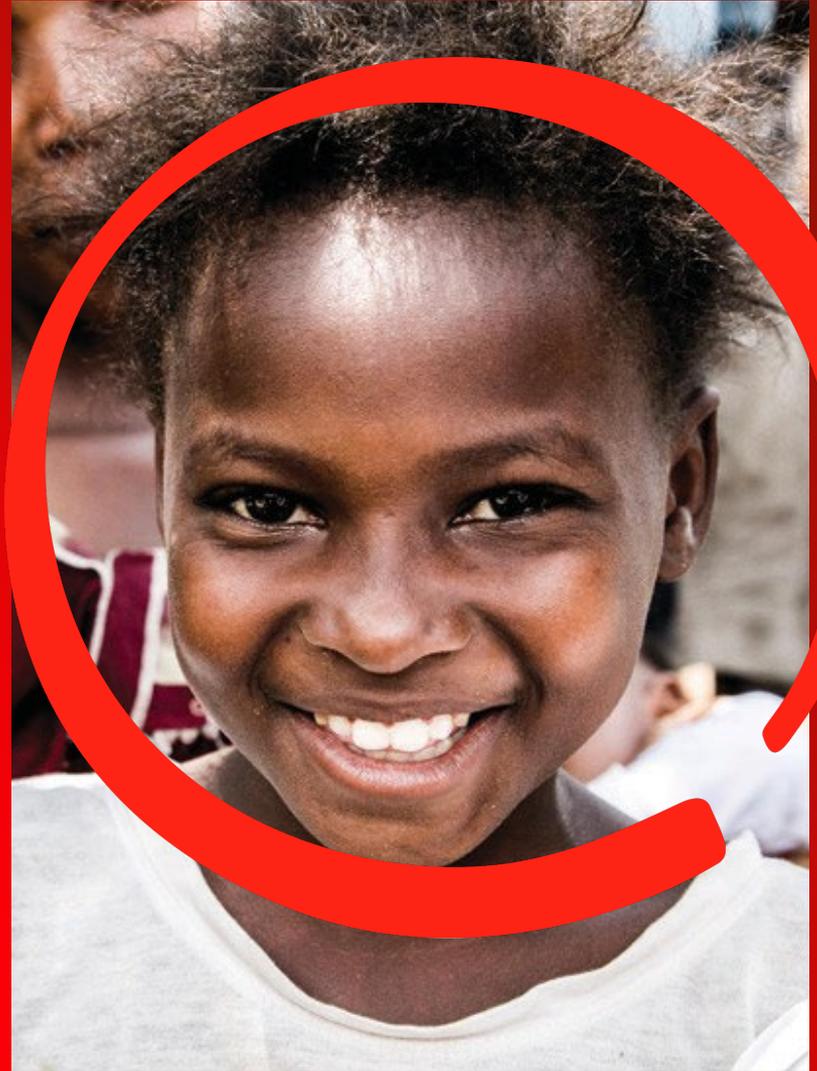


**Session 5 : Diligence
raisonnable en matière de
droits de l'enfant et
systèmes de protection de
l'enfance**

WEBINAR - 10 mars, 2022



Save the Children

FERRERO

Cette session est enregistrée !

Toutes les sessions de cette initiative de renforcement des capacités, y compris la présente session, seront enregistrées à des fins d'archivage, d'assurance qualité et de formation.

L'enregistrement comprendra l'enregistrement vidéo et audio des présentations, des démonstrations pratiques, des discussions et du chatbox, qui peut également inclure votre nom, des photos ou des vidéos.

Les enregistrements seront partagés avec tous les participants à la formation afin qu'ils puissent y accéder ultérieurement et réviser tout ou partie des sessions si nécessaire. Ils seront également partagés avec d'autres personnes ou groupes à des fins de formation et d'apprentissage.

Pour participer à cette formation, vous devez consentir à cet enregistrement. Vous avez également la possibilité de vous inscrire en tant qu'invité anonyme et de ne pas allumer votre vidéo pendant toute la formation. Toutefois, si vous souhaitez poursuivre l'apprentissage sans être enregistré, vous pourrez le faire ultérieurement en suivant les enregistrements à votre propre rythme.

Rappel : Ferrero - Cadre programmatique SC - Protection de l'enfance

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRINCIPALES	ICP de base
<p>Adoption et mise en œuvre d'un système fonctionnel de suivi et de remédiation du travail des enfants qui englobe les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes au niveau des entreprises, des communautés et des institutions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'établissement et la mise en œuvre de SSRTE (<i>CLMRS en anglais</i>) au niveau des coopératives, des communautés et des institutions ; (*) - Engager et former les parties prenantes clés sur les SSRTE (en accord avec l'ICI) ; (*) - Niveau communautaire : Établir, consolider et renforcer les mécanismes officiels et communautaires de protection de l'enfance ; - Au niveau de l'entreprise : Former, sensibiliser et engager les agents chargés du travail des enfants qui représentent les points focaux pour les coopératives et les autres acteurs économiques ; - Niveau institutionnel : Créer / renforcer un observatoire sur le travail des enfants, y compris ses pires formes (par exemple SOSTECl en Cdl) et fournir les ressources nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - # et % de coopératives ayant un SSRTE en place - Nombre de cas identifiés et référés par le CPE, le GE et les coopératives, y compris les cas de pires formes de travail des enfants, comme le travail forcé et la traite.

Rappel : Ferrero - Cadre programmatique SC - Protection de l'enfance

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRINCIPALES	ICP de base
<p>Mise en place et renforcement d'un système intégré de gestion des cas d'enfants pour réhabiliter et prévenir efficacement le travail des enfants et d'autres formes de violence et d'abus.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Établir et renforcer les mécanismes et les plateformes de protection de l'enfance dirigés par la communauté, y compris les capacités des prestataires de services ; (*)- Prévenir, identifier, référer et fournir une assistance aux enfants et adolescents qui sont victimes/à risque du travail des enfants et d'autres formes de violence et d'abus ; (*)- Évaluer, profiler les ménages avec des enfants à risque de travail des enfants et mener des activités de sensibilisation de porte à porte;- Développer des sessions de formation à la parentalité positive pour les parents et les soignants;- Améliorer la participation, l'engagement et le leadership des enfants par le biais d'initiatives menées par les enfants.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de mécanismes de suivi et d'orientation des cas de travail des enfants et d'autres formes de violence et d'abus établis/renforcés.- Nombre et pourcentage d'enfants et d'adolescents soumis au travail des enfants (y compris les cas de PFTE, tels que le travail forcé et la traite) qui sont identifiés et bénéficient de services de gestion de cas.- Nombre de prestataires de services formels et informels formés pour prévenir et répondre aux cas de violence et d'abus contre les enfants, y compris le travail des enfants.

OBJECTIFS DE LA SESSION

L'objectif principal de **cette session** est de :

Rappeler aux participants la théorie des droits de l'enfant dans la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (ainsi que les définitions et la prévalence du travail des enfants), positionner le travail des enfants dans une optique plus large de protection de l'enfance et donner un aperçu de l'approche de SC en matière de renforcement des systèmes de protection de l'enfance (inclure quelques exemples).

OBJECTIFS DE LA SESSION

À la fin de cette **SESSION**, vous pourrez :

- vous rappeler ce que sont les droits de l'enfant dans le cadre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et ce que cela signifie en termes de contrôle et de remédiation du travail des enfants.
- Décrire comment le travail des enfants et les autres problèmes de protection de l'enfance sont liés.
- Expliquer ce que sont les systèmes de protection de l'enfance et comprendre les 8 éléments clés d'un système de protection de l'enfance.
- Réfléchir à la manière dont les mécanismes de la chaîne d'approvisionnement/systèmes de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme peuvent ***contribuer à renforcer le système global de protection de l'enfance ?***

**Partie 1 : Les
droits de
l'enfant dans la
diligence
raisonnable en
matière de
droits de
l'homme**

Apprentissage clé / Objectifs :

Se rappeler ce que sont les droits de l'enfant dans le cadre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et ce que cela signifie en termes de suivi et de réparation du travail des enfants.

Durée 30 min



THE GLOBAL GOALS
For Sustainable Development

La vision

**UNITED NATIONS
GUIDING PRINCIPLES
ON BUSINESS
& HUMAN RIGHTS**

**Répartition des tâches et
des responsabilités**



La Fondation



**Placer les droits de l'enfant dans le
contexte des entreprises et des droits de
l'homme**

Protéger, respecter, réparer

- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme



UNITED NATIONS
GUIDING PRINCIPLES
ON **BUSINESS**
& HUMAN RIGHTS

ETAT
devoir de
PROTÉGER



Responsabilité de
l'entreprise en
matière de
RESPECT



Accès des
INDIVIDUS à
REMÈDE



Protéger, respecter, réparer

- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

ETAT
devoir de
PROTÉGER



PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Les États doivent protéger contre les abus
- Les États doivent fixer des attentes claires

PRINCIPES OPÉRATIONNELS

- Fonctions générales de réglementation et de politique de l'État
- Le lien entre l'État et les entreprises
- Soutenir les entreprises dans les zones de conflit
- Assurer la cohérence des politiques

UNITED NATIONS
GUIDING PRINCIPLES
ON BUSINESS
& HUMAN RIGHTS

Protéger, respecter, réparer

- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme



Responsabilité de
l'entreprise en
matière de
RESPECT



PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Les entreprises doivent respecter les droits de l'homme
- La responsabilité fait référence aux droits de l'homme internationalement reconnus - tels qu'énoncés dans les conventions de l'ONU et de l'OIT.
- Ne pas nuire et atténuer l'impact lié directement aux opérations et aux relations commerciales.

UNITED NATIONS
GUIDING PRINCIPLES
ON **BUSINESS**
& HUMAN RIGHTS

Protéger, respecter, réparer

- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme



UNITED NATIONS
GUIDING PRINCIPLES
ON **BUSINESS**
& HUMAN RIGHTS

Responsabilité de
l'entreprise en
matière de
RESPECT



PRINCIPES OPÉRATIONNELS

- S'engager à assumer leur responsabilité par des engagements politiques
- Effectuer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme afin de comprendre et de prendre en compte les impacts.
- Mettre en œuvre des processus permettant de remédier à tout impact négatif causé ou ayant contribué à la situation.

Protéger, respecter, réparer

- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

accès des
INDIVIDUS à la
REPARATION



- Les États doivent veiller à ce que les victimes de violations liées aux entreprises aient accès à des mécanismes de réclamation et de recours efficaces.
- Les mécanismes de réclamation non étatiques doivent compléter les mécanismes étatiques.
- Les mécanismes non judiciaires doivent répondre à certains critères

UNITED NATIONS
GUIDING PRINCIPLES
ON BUSINESS
& HUMAN RIGHTS

Protéger, respecter, réparer

- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme



UNITED NATIONS
GUIDING PRINCIPLES
ON **BUSINESS**
& HUMAN RIGHTS

accès des
INDIVIDUS à la
REPARATION



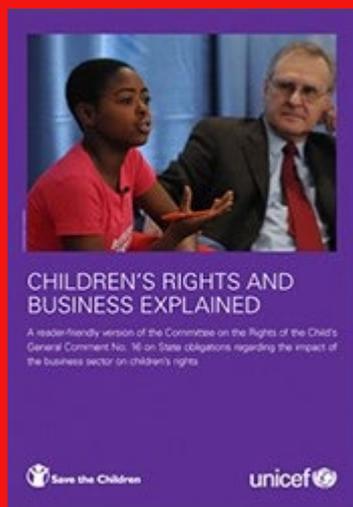
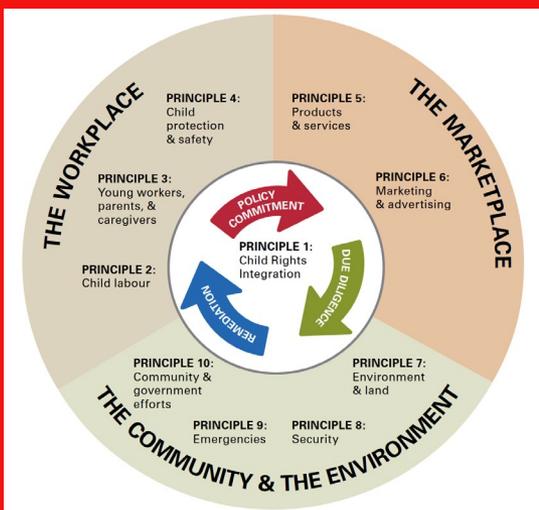
L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES

- Garantir un recours effectif aux personnes affectées par les violations
- Judiciaire et non judiciaire
- Garantir l'absence d'obstacles à l'accès
- Respecter les normes de légitimité, d'accessibilité, de prévisibilité, d'équité et de transparence et être fondées sur les droits.

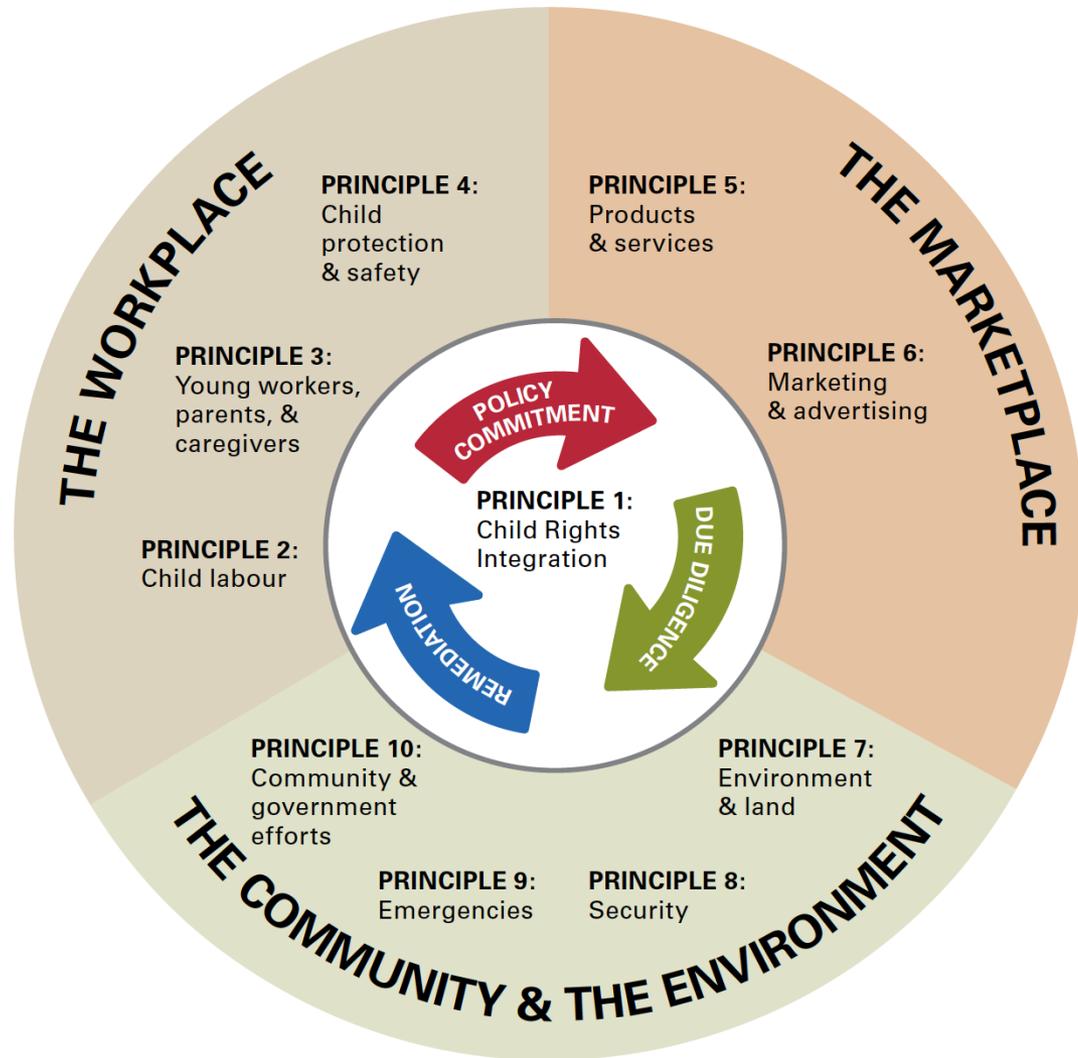
Et engager un dialogue avec les parties prenantes concernées.

Placer les droits de l'enfant dans le contexte des affaires & des droits de l'homme

OG n°16 et CRBP

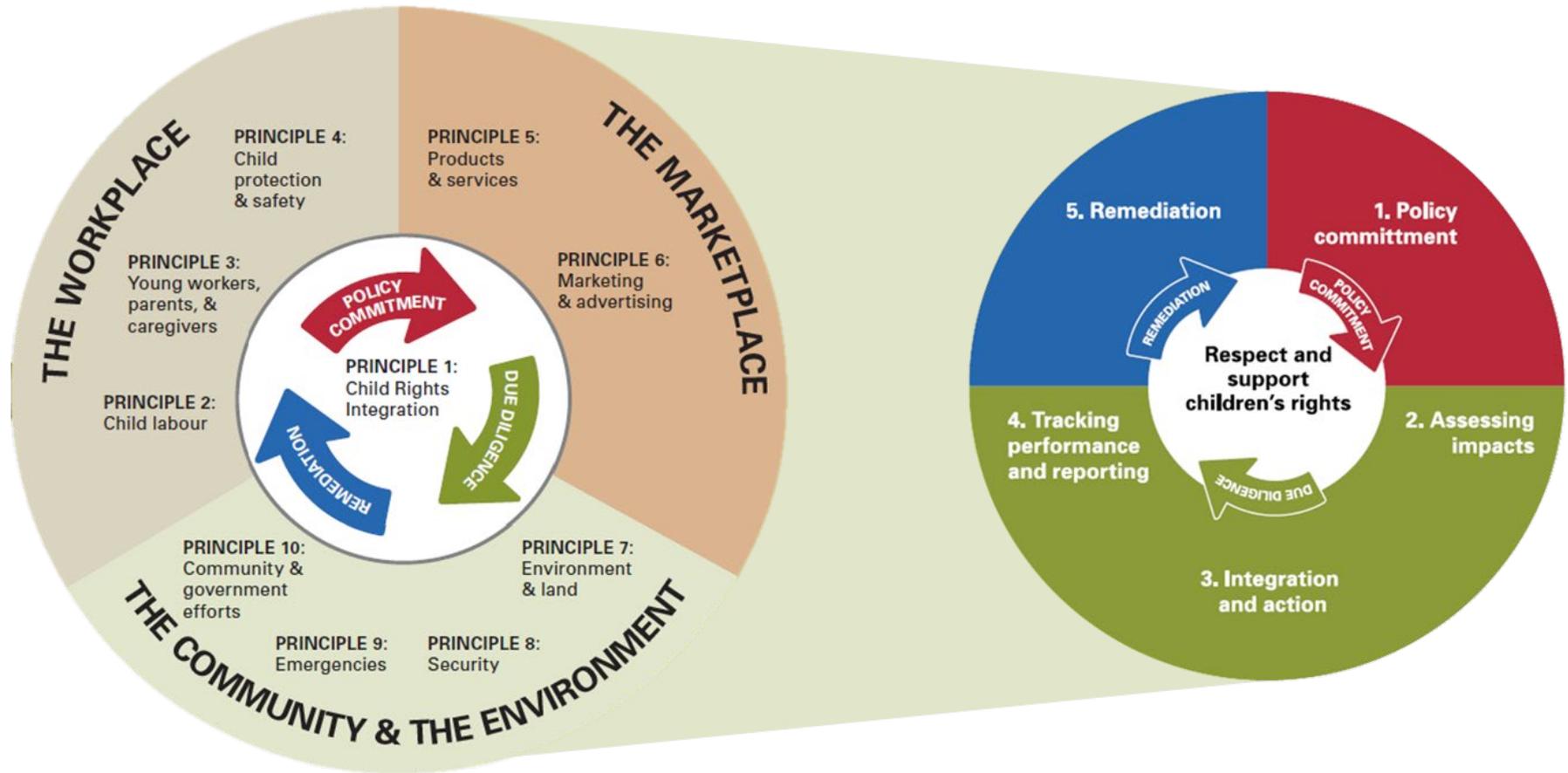


Les droits de l'enfant et les principes commerciaux

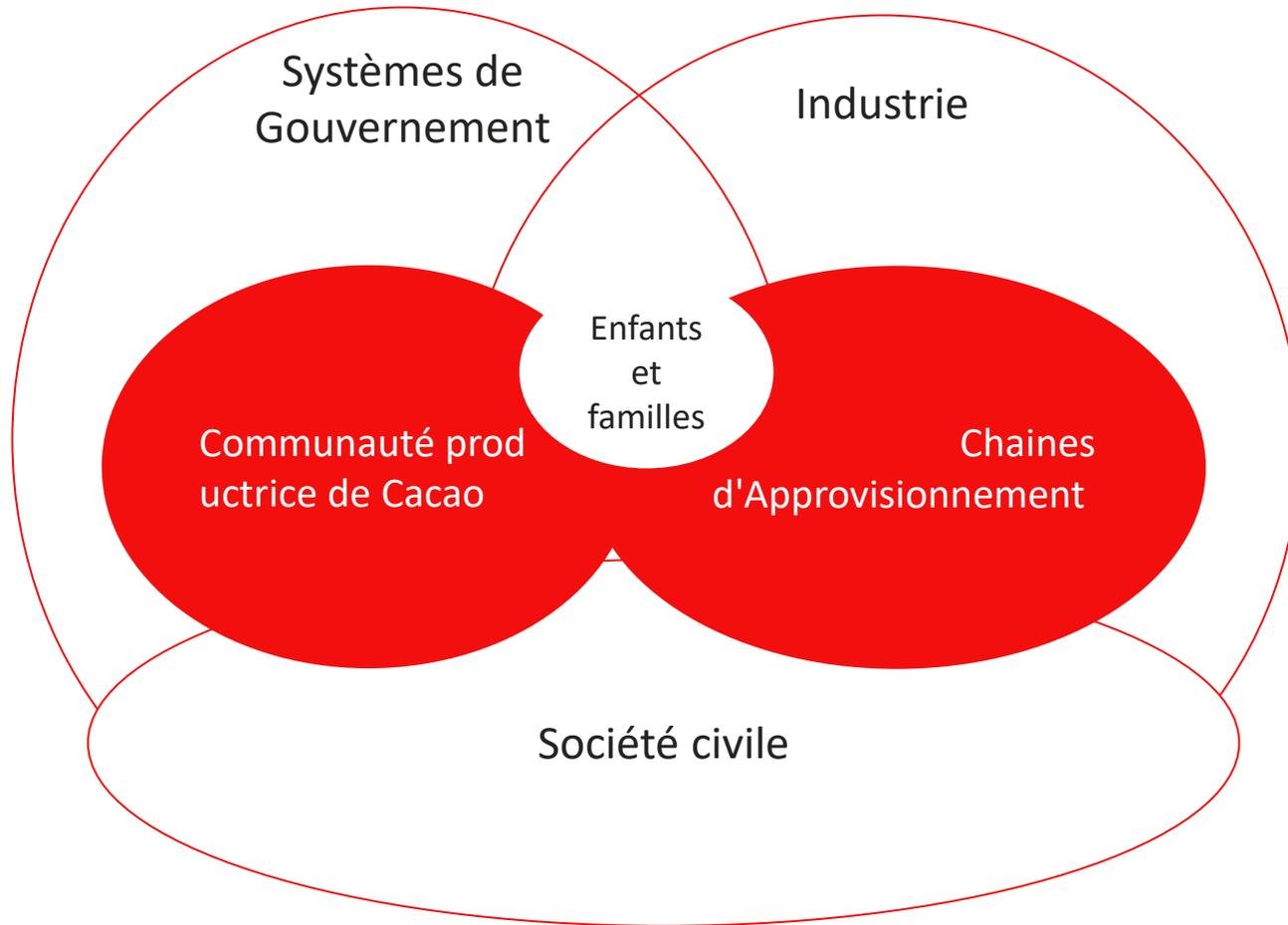


Le principe 1 invite les entreprises à *respecter les* droits de l'enfant et à s'engager à *soutenir* les droits humains des enfants. Ce principe est un thème général des Principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises, il doit être pris en compte pour chacun des dix principes.

Les droits de l'enfant et les principes commerciaux



Ecosystème d'Impact



Des
communautés
plus fortes et
résilientes

Mécanismes
de gestion
responsable
des chaînes
d'approvisionn
ement

Des systèmes
gouvernement
aux capables
et habilitants

Des approches interconnectées, intégrées et systémiques ?

Droits de l'enfant et principes commerciaux Menti

Allez sur www.menti.com

Et utilisez le code pour participer au
quiz.

Partie 2 : Travail et protection des enfants

Apprentissage clé / Objectifs :

Les participants comprennent la position de SC sur le travail des enfants et comment nous le considérons comme lié à d'autres problèmes de protection de l'enfance.

Durée 30 mins



Travail des enfants - Conventions

- Article 32 de la CNUDE
- Conventions de l'OIT n°. 138 (âge minimum) et 182 (pires formes de travail des enfants) de l'OIT
- Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), no. 182)
- ODD 8.7 (Élimination du travail des enfants d'ici 2025)
- Position de SC sur le travail des enfants (intérêt supérieur de l'enfant, et "ne pas nuire")

Save the children considère le travail des enfants comme.....

Save the Children définit le travail des enfants comme toutes les activités qu'ils entreprennent pour contribuer à leur propre économie et/ou à celle de leur famille. Il comprend tous les types de travail productif ou domestique, rémunéré ou non, à leur domicile ou au domicile d'autres personnes, ainsi que le travail informel et les corvées effectuées par les enfants dans des contextes ruraux et urbains.

Le travail des enfants se situe sur un continuum allant du travail nuisible au travail décent, ce qui a conduit SC à identifier trois grandes catégories de travail nécessitant des réponses différentes pour protéger les droits des enfants.

(source : déclaration de position de Save the children, 2013)

Save the children considère le travail des enfants comme un continuum.....

1. Travail où le préjudice est extrême et où la violation des droits est impossible à prévenir, ce qui nécessite le retrait urgent des enfants du travail et la fourniture d'une assistance aux enfants et à leur famille afin qu'ils puissent se tourner vers des alternatives durables ou des mesures urgentes de réduction des préjudices lorsque le retrait immédiat n'est pas possible.

Par exemple, les filles victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales ou les garçons travaillant dans des mines d'or profondes sont exposés à des préjudices extrêmes et à des violations de leurs droits qui nécessitent une intervention prioritaire pour les faire disparaître.

Save the children considère le travail des enfants comme un continuum.....

2. Travail où les droits sont violés mais où la prévention de ces violations est possible, ce qui peut nécessiter une amélioration des conditions de travail ou la fourniture d'une assistance aux enfants et à leurs familles afin de les aider à passer à des alternatives durables.

Par exemple, les garçons et les filles qui vendent des produits sur le marché en portant de lourdes charges et en travaillant de longues heures peuvent bénéficier de mesures de réduction des risques conformes aux normes internationales relatives au travail des enfants et à la législation nationale.

Save the children considère le travail des enfants comme un continuum.....

3. Un travail dans lequel les droits ne sont pas violés et qui peut contribuer à la réalisation des droits, ce qui nécessite de fournir un soutien aux enfants engagés dans un travail décent.

Par exemple, un adolescent scolarisé qui travaille dans les champs après l'école sous la surveillance de ses parents et qui effectue des tâches sûres correspondantes à ses capacités.



Position de Save the Children

- Engagés dans l'intérêt supérieur de chaque enfant dans chaque situation
- Ne pas nuire
- Participation des enfants
- Approches holistiques pour soutenir les moyens de subsistance, l'éducation et la santé
- Renforcer les systèmes de protection de l'enfance

Violence contre les enfants

- 1 enfant sur 2 (environ 1 milliard) subit des violences chaque année
- Toutes les 7 minutes, un enfant/adolescent meurt suites à la violence.
- 10 millions d'enfants sont soumis à l'esclavage moderne
- 160 millions d'enfants sont engagés dans le travail des enfants, dont 73 millions dans des travaux dangereux (et 112 millions dans l'agriculture).
- Près de 50 % des enfants qui travaillent sont âgés de 5 à 11 ans (le secteur agricole compte la plus grande partie: 71 % des enfants qui travaillent).

Partie 3 :

Systemes de protection de l'enfance

Apprentissage et objectifs clés :

Expliquer ce que sont les systemes de protection de l'enfance et comprendre les 8 elements clés d'un systeme de protection de l'enfance.

Durée : 1 heure

**Avant de
continuer..**

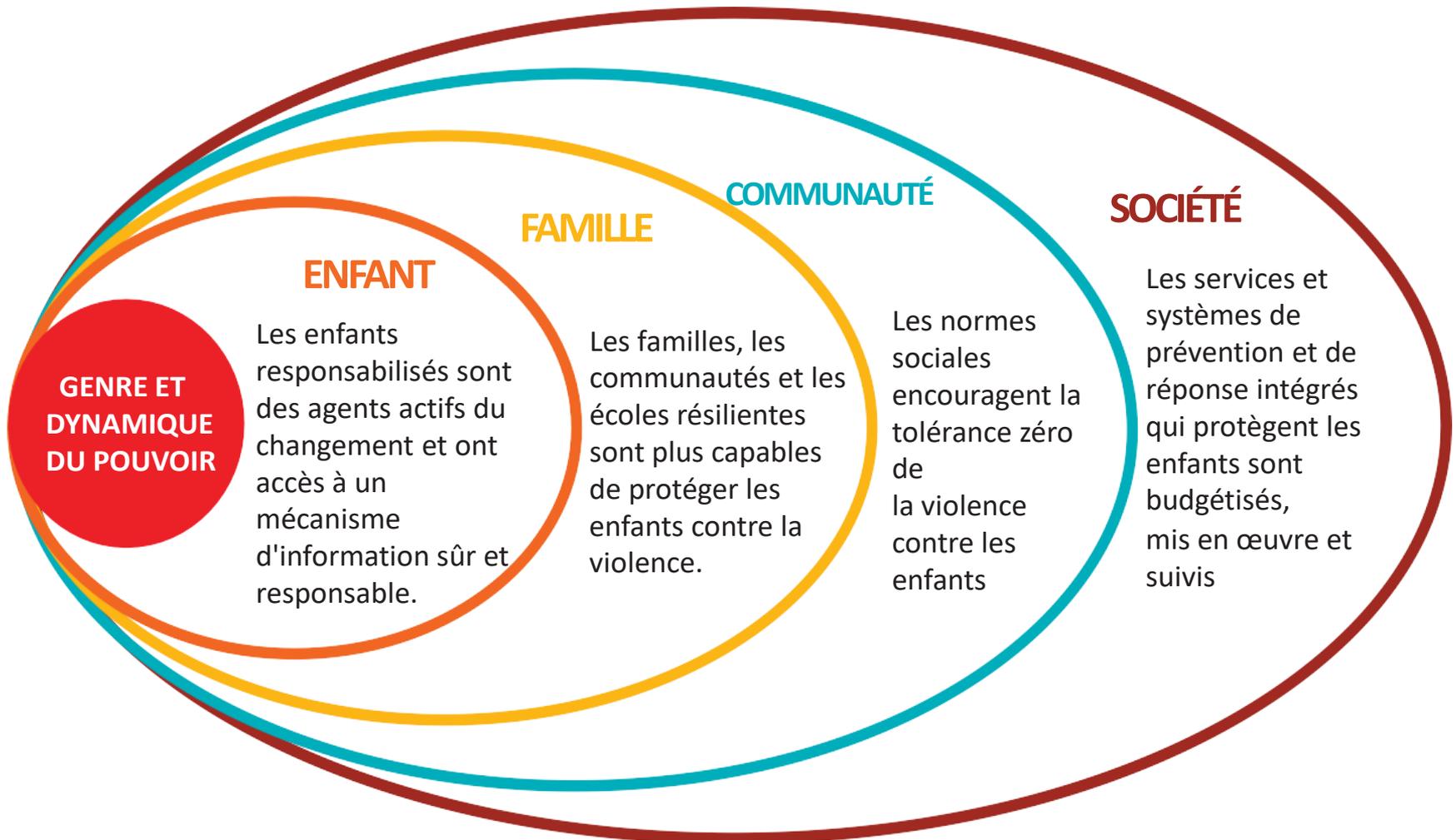


**Alors on
DANSE !**



COMMENT DÉFINISSONS- NOUS LE "SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANCE" ?

Un système de protection de l'enfance efficace et performant est un ensemble de composantes interdépendantes à différents niveaux de la société - tels que la communauté, le district et le niveau national - qui sont organisées autour de l'objectif commun de prévention, d'atténuation et de réponse à la maltraitance, à la négligence, à l'exploitation et à la violence affectant les enfants.



- Meilleure méthode pour aborder des problèmes complexes et prévenir la violence contre les enfants, y compris le travail des enfants.
- Les systèmes de Protection de l'Enfance se concentrent à la fois sur la prévention et la réponse
- Les systèmes de Protection de l'Enfance visent à traiter les enfants et leurs familles de manière holistique.
- Les systèmes de Protection de l'Enfance sont au service de tous les enfants,
- Les systèmes de Protection de l'Enfance traitent des vulnérabilités multiples
- Surmonter les limites d'une approche fragmentée, par projet ou par question.
- Plus susceptible d'être durable.

RAISONS de travailler avec les SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANT, concernant le travail des enfants :



CIBLE 16.2 :

Pour mettre fin aux abus et à l'exploitation, à la traite des êtres humains et à toutes les formes de violence et de torture contre les enfants.



Save the Children



ATTITUDES ET PRATIQUES

LA MOBILISATION DE RESSOURCES ADÉQUATES

CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

COORDINATION SIGNIFICATIVE
Secteurs et acteurs du GOUVERNEMENT

LES HUIT COMPOSANTES D'UN SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANCE

SERVICES LOCAUX DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

RENFORCEMENT DE L'EFFECTIF DES SERVICES SOCIAUX

SYSTÈMES DE COLLECTE DE DONNÉES

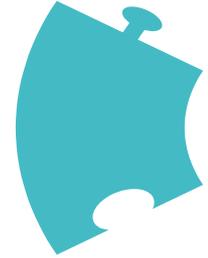
UNE STRATÉGIE NATIONALE

Systemes de protection de l'enfance

Word Cloud

Allez sur www.menti.com

<https://www.menti.com/bixf7748uq>



CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

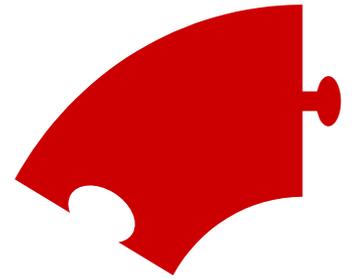
Ce que nous avons appris :

- Doit être **ancré** dans le contexte du pays et **aligné** sur la réalité socioculturelle d'un pays ;
- Assurer l'**intégration** entre les composantes formelles et informelles
- La considération première est l'intérêt **supérieur de l'enfant** ;
- Combiner les efforts sur le **changement des normes sociales** et les réformes législatives ;
- Assurer la **mise en œuvre** et le **suivi**
- Augmentation des **allocations budgétaires**, efforts de sensibilisation et soutien à la mise en œuvre.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

- **Plaider** pour des cadres juridiques et leur application
- **Collaborer** avec toutes les parties prenantes
- Soutenir les efforts visant à **accroître l'harmonisation et les liens** entre le droit coutumier et les cadres juridiques, en tenant compte de l'**intérêt supérieur de l'enfant** et de **sa participation**.

ATTITUDES ET PRATIQUES



- Sensibilisation aux dégâts et aux dommages à long terme causés par la violence aux enfants ;
- Les familles, le public et les organismes gouvernementaux et de la société civile concernés doivent tous être impliqués dans la prévention des dommages causés aux filles et aux garçons.
- Les normes sociales néfastes et les normes discriminatoires liées au genre doivent être transformées.
- Comprendre ce qui motive le comportement collectif et développer des interventions efficaces pour influencer les moteurs.
- Les systèmes de protection de l'enfance équitables pour les hommes et les femmes doivent être renforcés



LA MOBILISATION DE RESSOURCES ADÉQUATES



RAISONS CLÉS

- **La réduction de la prévalence de la violence** s'accompagne d'une augmentation des revenus au cours de la vie, d'une amélioration de la santé tout au long de la vie et d'une diminution des coûts sociaux.
- **La prévention est bien plus rentable que la réponse**, et les **systèmes holistiques de protection de l'enfance sont le meilleur moyen de prévenir la violence contre les enfants**. L'UE estime que chaque euro investi dans la prévention produit un rendement social de 87 euros.
- **Mobiliser des ressources adéquates** - le gouvernement utilise les ressources humaines et financières disponibles pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance.
- **Le suivi des Objectifs de développement durable** est une opportunité ! Portez les questions de financement et de protection de l'enfance à l'attention des ministères des finances et de la planification.
- **Les processus de redressement et de reconstruction offrent souvent d'importantes possibilités de financement** pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance et " reconstruire en mieux ".

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

- Plaidoyer auprès des donateurs et des gouvernements
- Effectuer une analyse budgétaire en relation avec la protection de l'enfance.
- Soutenir la collaboration inter-agences pour chiffrer les systèmes de Protection de l'Enfance
- Suivi des allocations budgétaires

UNE COORDINATION EFFICACE

Secteurs et acteurs du GOUVERNEMENT



UNE COORDINATION EFFICACE

- la prévention, la réponse et le suivi de la protection des enfants
- Englobe la supervision, la collaboration, la responsabilité et le contrôle des normes et des règlements.
- Coordination entre les acteurs formels et informels.
- Responsable de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

- Soutenir les évaluations pour identifier les forces et les faiblesses à différents niveaux ;
- Soutenir le gouvernement dans son rôle de direction et de coordination par le biais du renforcement des capacités.

Dans l'action humanitaire...

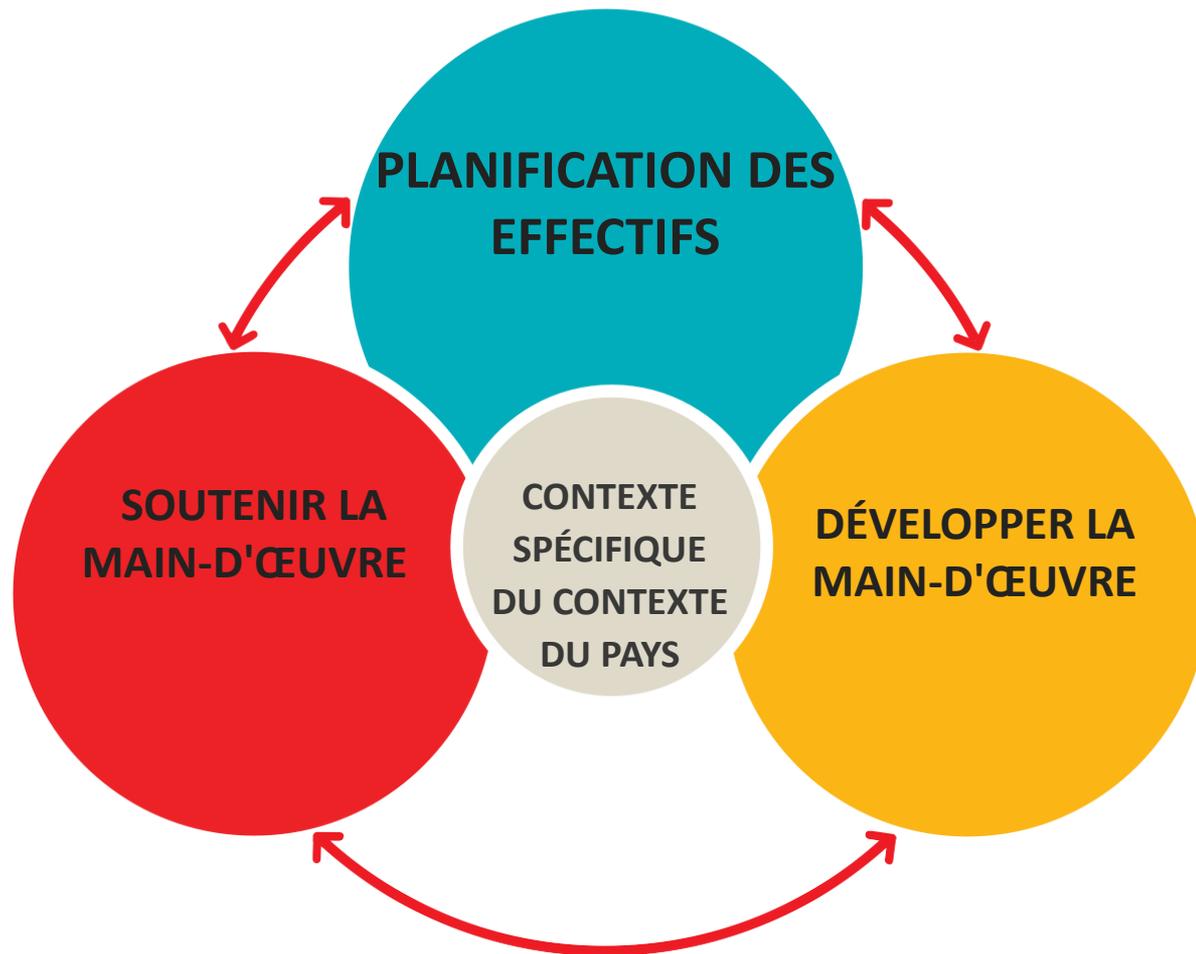
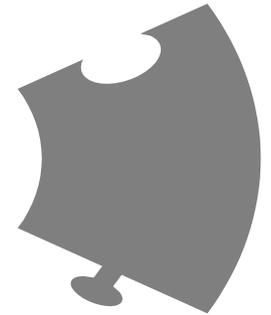
- **Promouvoir les liens entre les différents acteurs** et entre les différents niveaux du système **Soutenir le gouvernement** dans la mesure du possible pour développer des procédures opérationnelles standard pour la coordination.

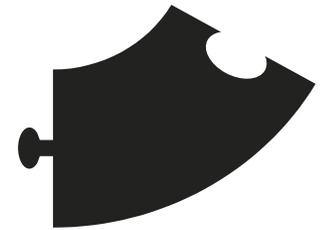
Petite question pour vous..

Combien d'éléments clés composent un système de protection de l'enfance selon Save the Children ???

- a. 38
- b. 8
- c. 188
- d. toutes les options sauf la d.

RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX





Une STRATEGIE NATIONALE devrait :

- être élaborée en collaboration avec le gouvernement, l'UNICEF et d'autres partenaires de la société civile
- avoir des objectifs réalistes et limités dans le temps, ainsi qu'un plan d'action.
- être complet et aborder tous les problèmes de protection, y compris le travail des enfants,
- viser à prévenir et à répondre à toutes les formes de violence touchant tous les enfants dans tous les contextes.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

- **Plaider** ensemble pour une stratégie/un plan d'action national sur la protection de l'enfance qui soutienne la réalisation de l'ODD 16.2.
- **Fournir un soutien/conseil technique sur le travail des enfants ou les VAC (selon les capacités)** au gouvernement pour développer la stratégie.
- **Soutenir la participation effective et éthique des enfants** à l'élaboration des stratégies nationales - en accordant une attention particulière aux enfants les plus marginalisés et aux enfants avec handicap.

SYSTÈMES DE COLLECTE DE DONNÉES



La collecte de données et les systèmes qui la soutiennent :

- Figurer en bonne place dans les objectifs de développement durable (ODD), l'ODD 16.2 et d'autres cibles liées à la violence contre les enfants.
- Il existe des difficultés à rendre compte de la violence à l'encontre des enfants et un énorme fossé subsiste.
- Développement de INSPIRE : *Seven Strategies to End Violence Technical Resource Pack*.

Les données de base sont essentielles :

- Nécessité de placer la collecte de données dans les systèmes administratifs pour permettre le suivi des violences contre les enfants
- ODD 16.2 et indicateurs INSPIRE - intégrés dans son cadre de résultats global (GRF).
- Les données sur les violences contre les enfants provenant des indicateurs ODD et INSPIRE seront progressivement disponibles (collectées par les gouvernements et l'Unicef, les agences concernées).

SERVICES LOCAUX DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION



Prévention à la réponse

Enregistrement de la naissance

Gestion de cas (Steps to Protect), y compris les voies d'orientation.

Parentalité positive (Parentalité sans violence)

Mécanismes de protection de l'enfance au niveau communautaire (y compris les groupes d'enfants)

Groupes d'enfants, sensibilisation à la protection de l'enfance, aux droits de l'enfant, aux compétences de vie et à la résilience des enfants.

Soutien aux initiatives de recherche, de sensibilisation et d'action menées par les communautés et les enfants pour prévenir la violence à l'encontre des enfants.

Lignes d'assistance téléphonique (Child Helpline, Ligne d'aide contre la violence domestique)

Sensibilisation de la communauté à la protection de l'enfance

Centres d'accueil communautaires, équipes mobiles et travail de proximité, mécanismes de signalement et de plainte adaptés aux enfants.

Services à guichet unique et/ou orientation vers : l'éducation, les conseils juridiques, la protection sociale et d'autres services.



SERVICES LOCAUX DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION



Prévention à la réponse

Accès à l'éducation formelle, aux écoles sûres et à l'éducation aux compétences de vie.

Accès à l'éducation non formelle, à la formation professionnelle et à la transition vers un travail digne.

Suppression des pires formes du travail des enfants (par la gestion des cas) et des plans de réintégration.

Pratiques de placement informel dans la parenté

Options de soins informels et formels au sein de la communauté, y compris le renforcement économique des familles.

Abris d'urgence temporaires, dispositifs de garde alternatifs pour les enfants

Espaces adaptés aux enfants et aux adolescents et sensibles au genre

Initiatives de préparation aux situations d'urgence, de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre le changement climatique tenant compte de la dimension de genre et des conflits

Recherche et réunification des familles



**Le guide du renforcement
des systèmes de protection
de l'enfance de SC fournit
des questions clés et des
approches pour trois étapes**

:

PREMIÈRE ÉTAPE

**Comprendre et évaluer le système de
protection de l'enfance dans votre
contexte**

DEUXIÈME ÉTAPE

**Utiliser les résultats pour élaborer des
options stratégiques visant à soutenir le
renforcement du système.**

TROISIÈME ÉTAPE

**Vérifier les hypothèses, les biais et la
faisabilité pour planifier les résultats à long
terme**





QUELQUES QUESTIONS GUIDES POUR DETERMINER VOTRE VALEUR AJOUTEE ET VOTRE CAPACITE A RENFORCER LE SYSTEME ET/OU A COMBLER LES LACUNES IDENTIFIEES :

Comment pouvez vous faire le lien entre votre travail et celui fait par les travailleurs sociaux ?

A partir de la chaîne d'approvisionnement, comment pensez vous vous coordonner avec les autres industries ?

Comment pensez vous pouvoir référer les cas de protection de l'enfance vers les systèmes nationaux (travailleurs sociaux, aide sociale, etc.)

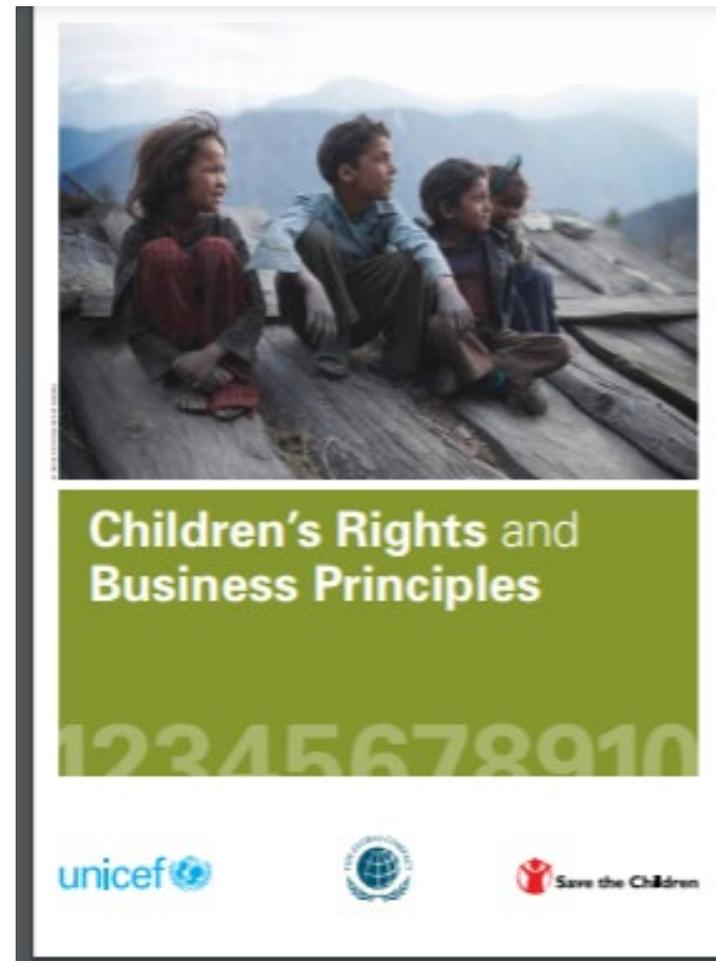
Ressources clés / Références

Nous recommandons vivement à tous les participants de lire :

[Prise de position de Save the Children sur le travail des enfants](#)

[Guide pour le renforcement des systèmes de protection de l'enfance de Save the Children](#)

[Le guide des droits de l'enfant et des principes de l'entreprise](#)



Formulaire de commentaires

N'oubliez pas de nous faire part de vos commentaires en utilisant le formulaire accessible au lien ci-dessous :

[Protection de l'enfance \(1\) Formulaire de feedback de la session 08.03.2022 \(Anglais\) & 10.03.2022 \(Français\)](#)

Contacts

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

**Claire Milligan - Conseillère principale en protection de l'enfance,
Save the Children UK**

Courriel : c.milligan@savethechildren.org.uk

**Claes Hamilton - Claes Hamilton, conseiller principal, droits de
l'enfant et entreprises / chaînes d'approvisionnement, Save
Children CRB Global Hub. Conseiller, Droits de l'enfant et
entreprises / chaînes d'approvisionnement, Save the Children CRB
Global Hub**

Courriel : claes.hamilton@rb.se

THANK YOU



Save the Children